

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Piopolis tenue le 7 mai 2024 à l'édifice municipal de Piopolis à 19h00 à laquelle sont présents:

- Siège #1 - Mindy Giroux
- Siège #2 - Nicole Charette
- Siège #3 - Steven Boulanger
- Siège #4 - Catherine Demange
- Siège #5 - Sarah Carrier
- Siège #6 - Paule Rochette

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Peter Manning. La directrice générale et greffière-trésorière, Emmanuelle Fredette, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2024-05-072

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Steven Boulanger,
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous:

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 2 avril 2024**
- 4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE**
 - 4.1 - Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière**
 - 4.2 - Rapport du maire**
 - 4.2.1 - Rapport du Conseil des maires d'avril 2024**
- 5 - PÉRIODE DES QUESTIONS**
- 6 - CORRESPONDANCE**
 - 6.1 - Bordereau des correspondances**
- 7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 7.1 - Réalisation complète de l'objet des règlements**
 - 7.2 - Assurance cyber risques**
 - 7.3 - Demandes de remboursements - Programme d'aide aux familles et aux aînés**
 - 7.4 - Nomination d'un responsable de la protection des renseignements personnels**
 - 7.5 - Politiques et procédures en matière de protection des renseignements personnels**
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9 - TRANSPORT**
 - 9.1 - Épandage de chlorure de calcium**
 - 9.2 - Demande d'autorisation de circuler - Grand tour du lac Mégantic**
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU**

- 10.1 - Convention d'aide financière - Fonds Bassin versant de la MRC du Granit
- 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 11.1 - Programme de soutien aux politiques familiales municipales et programme de soutien Municipalité amie des aînés
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 12.1 - Demande de dérogation mineure (lot 5 206 680)
- 13 - LOISIRS-CULTURE
 - 13.1 - Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) - Adhésion 2024
 - 13.2 - Entente de service - M.S-1 Timing Inc.
 - 13.3 - Achat de kayaks et de planches à pagaie
 - 13.4 - Bâtiment d'accueil du camping municipal - Service d'architecture
 - 13.5 - Bâtiment d'accueil du camping - Service d'ingénierie (mécanique et électrique)
 - 13.6 - Bâtiment d'accueil du camping - Service d'ingénierie (civile et structure)
- 14 - FINANCES
 - 14.1 - Comptes à payer
 - 14.2 - Dépenses récurrentes
- 15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES
- 16 - VARIA
- 17 - RAPPORT DES COMITÉS
- 18 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-05-073

3.1 - Séance ordinaire du 2 avril 2024

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 avril dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

QUE le procès-verbal du 2 avril 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE

4.1 - Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière

Aucun point.

4.2 - Rapport du maire

4.2.1 - Rapport du Conseil des maires d'avril 2024

Monsieur le maire informe les membres du conseil des points importants discutés au Conseil des maires du 17 avril dernier.

5 - PÉRIODE DES QUESTIONS

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

La liste de la correspondance reçue au cours du mois d'avril 2024 est remise aux membres du Conseil. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024-05-074

7.1 - Réalisation complète de l'objet des règlements

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu.

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère ;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est proposé par le conseiller Steven Boulanger,
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Piopolis informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Municipalité de Piopolis demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-05-075 7.2 - Assurance cyberrisques

ATTENDU QU'une assurance cyberrisques inclut notamment les frais pour répondre à un incident, aux frais de cyber extorsion et à la responsabilité civile pour dommages d'autrui.

Il est proposé par la conseillère Paule Rochette,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à ajouter la garantie optionnelle cyberrisques au contrat d'assurance de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-05-076 7.3 - Demandes de remboursements - Programme d'aide aux familles et aux aînés

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a adopté en 2015, et modifié le 14 janvier 2019, le Règlement # 2019-03 sur le Programme d'aide aux familles et aux aînés ;

ATTENDU QUE le règlement vise à supporter les aînés afin qu'ils puissent demeurer dans leur résidence le plus longtemps possible dû au fardeau fiscal municipal ;

ATTENDU QUE le volet aîné consiste en un remboursement de la tarification de l'année de référence établie relative à la collecte des ordures, des matières recyclables et du service d'enlèvement et de traitement des boues de fosses septiques pour un montant maximum total de 5 000\$ par année ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu 3 demandes de remboursements pour un montant de total de 999 \$.

ATTENDU QUE les demandes sont accompagnées des documents exigés par la Municipalité ;

ATTENDU QUE le Conseil rembourse une fois par année, les demandes admissibles et reçues au plus tard le 30 avril, les sommes demandées jusqu'à concurrence des montants maximums prévus pour chaque volet du programme ;

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,
Appuyé par la conseillère Nicole Charette,
Et résolu,

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à rembourser les montants demandés totalisant 999 \$ à même le poste de dépenses Politique familiale (02-590-00-999).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-05-077 7.4 - Nomination d'un responsable de la protection des renseignements personnels

ATTENDU QU'en septembre 2021, la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (la «Loi 25») a été sanctionnée et en conséquence, a modifié substantiellement les dispositions de la Loi

sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la «Loi sur l'accès»);

ATTENDU QUE l'objectif de la Loi 25 est de mieux protéger les renseignements personnels que les entreprises privées et les organismes publics détiennent ;

ATTENDU QUE depuis septembre 2022, la Loi 25 prévoit que les entreprises et les organismes publics devront désigner un Responsable de la protection des renseignements personnels («RPRP»);

ATTENDU QUE la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public est celle qui doit exercer la fonction du RPRP; toutefois, ces fonctions peuvent être déléguées par écrit à quelqu'un d'autre ;

ATTENDU QUE le rôle du RPRP est de diriger la gouvernance des renseignements personnels au sein de l'Organisme en conseillant, formant, documentant et contrôlant tous les aspects couvrant la protection des renseignements personnels au sein de l'Organisme ;

ATTENDU QUE l'Organisme désire nommer un RPRP afin de lui permettre de se conformer à cette nouvelle obligation en matière de protection des renseignements personnels ;

ATTENDU QU'il est jugé opportun qu'un RPRP soit nommé aux fins d'exercer toutes les fonctions décrites au sein de la Lettre de nomination du responsable à la protection des renseignements personnels soumis au conseil municipal (le « Conseil ») pour fins d'approbation ;

Il est proposé par la conseillère Paule Rochette,
Appuyé par le conseiller Steven Boulanger,
Et résolu,

1. **QUE** la Description du poste de responsable de la protection des renseignements personnels soumis au Conseil pour fins d'approbation soit, et elle est par les présentes, approuvée ;
2. **QUE** tout dirigeant de l'Organisme soit, et il est par les présentes, autorisé à signer la Description du poste de responsable de la protection des renseignements personnels afin de donner effet aux présents ;
3. **QUE** la personne suivante soit et elle est, par les présentes, désignée RPRP jusqu'à sa démission, ou plus tôt si les membres du Conseil décident de le destituer de ses fonctions comme RPRP: Emmanuelle Fredette ;
4. **QUE** le projet de Lettre de nomination du responsable de la protection des renseignements personnels accompagné des Termes et conditions relatifs à la nomination d'un responsable de la protection des renseignements personnels et qui ont été soumis au Conseil pour fins d'approbation soient, et ils sont par les présentes, approuvés ;
5. **QUE** la personne ayant la plus haute autorité de l'Organisme soit, et il est par les présentes, autorisé à signer la Lettre de nomination du responsable de la protection des renseignements personnels afin de donner effet aux présents ;
6. **QUE** le secrétaire de l'Organisme fasse, si besoin il y a, toutes les entrées nécessaires aux registres de l'Organisme et sur la politique de confidentialité apparaissant sur le site Internet de l'Organisme aux fins de donner effet aux présentes ;
7. **QUE** tout dirigeant de l'Organisme soit, et il est par les présentes, autorisé à signer tout document, poser tout geste et faire toute chose nécessaire ou simplement utile, à son entière discrétion, afin de donner effet aux présents.

QUE la résolution abroge la résolution no 2022-10-138.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-05-078 7.5 - Politiques et procédures en matière de protection des renseignements personnels

Il est proposé par la conseillère Paule Rochette,
Appuyé par le conseiller Steven Boulanger,
Et résolu,

QUE le conseil municipal adopte les documents suivants concernant l'application de la Loi 25. :

- Politique de protection des renseignements personnels des employés
- Politique cadre de gouvernance concernant la protection des renseignements personnels
- Procédure de demande d'accès, de rectification et de traitements des plaintes concernant les renseignements personnels
- Procédure relative à l'utilisation ou à la communication sans consentement de renseignements personnels à des fins d'étude, de recherche ou de production de statistiques
- Procédure relative à l'utilisation ou à la communication de renseignements personnels à des fins de sondage
- Procédure de gestion des incidents de confidentialités impliquant un renseignement personnel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

9 - TRANSPORT

2024-05-079 9.1 - Épandage de chlorure de calcium

ATTENDU QUE la municipalité souhaite donner un contrat pour le transport et l'épandage de chlorure de calcium liquide ;

ATTENDU QUE l'entreprise Transport Adrien Roy et Filles Inc. a déposé une offre de service à la municipalité de Piopolis ;

ATTENDU QUE le prix de 0.428 \$ le litre demeure fixe pour une période de deux ans ;

Il est proposé par le conseiller Steven Boulanger,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

DE retenir les services de Transport Adrien Roy et Filles Inc. pour une commande d'environ 32 185 litres de chlorure de calcium, transport et épandage inclus par année (2024 et 2025) ;

QUE cette dépense approximative de 13 775 \$ plus taxes applicables soit payée à même les surplus non affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-05-080 9.2 - Demande d'autorisation de circuler - Grand tour du lac Mégantic

ATTENDU QUE le Grand tour du lac Mégantic est une randonnée à vélo familiale qui se déroule en partie sur le territoire de Piopolis.

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis autorise l’organisation du Grand tour du lac Mégantic à circuler sur le territoire de la Municipalité le samedi 17 août 2024 ;

QUE la Municipalité de Piopolis informe la direction régionale du ministère des Transports et de la Mobilité durable qu’elle n’a pas d’objection à la tenue de cette activité de masse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

2024-05-081

10.1 - Convention d'aide financière - Fonds Bassin versant de la MRC du Granit

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Piopolis a à cœur la mise en valeur du lac Mégantic et la protection de son écosystème ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Piopolis a déposé une demande de subvention au Fonds Bassin versant de la MRC du Granit ;

CONSIDÉRANT QU’en vertu de la Convention relative à l’octroi d’une aide financière de la MRC du Granit, une résolution du conseil d’administration de l’organisme promoteur est requise ;

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,
Et résolu,

D’accepter les conditions convenues à la convention relative à l’octroi d’une aide financière de 8 000 \$ à la municipalité de Piopolis provenant du Fonds Bassin Versant de la MRC du Granit.

DE mandater, monsieur le maire Peter Manning, pour signer la convention au nom de la municipalité de Piopolis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2024-05-082

11.1 - Programme de soutien aux politiques familiales municipales et programme de soutien Municipalité amie des aînés

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l’élaboration d’une politique familiale municipale (PFM) en vue d’assurer aux familles l’accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement ;

ATTENDU QUE le ministère responsable des aînés a élaboré et mettra prochainement en place le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés qui vise à adapter les politiques, les services et les structures qui touchent les environnements bâtis et sociaux afin de mettre en place les conditions qui optimisent les possibilités de vieillissement actif. Le programme est affilié à l’Organisation

mondiale de la Santé ;

ATTENDU QUE La MRC du Granit souhaite présenter, en 2024-2025, dans le cadre de ces programmes, des demandes d'aide financière admissible pour l'élaboration d'une politique familiale (PFM) et d'une démarche municipalité amie des aînés (MADA) ;

ATTENDU QUE la municipalité de Piopolis souhaite présenter conjointement une demande collective avec la MRC du Granit, en 2024-2025, dans le cadre de ces programmes, des demandes d'aide financière admissible pour l'élaboration d'une politique familiale (PFM) et d'une démarche municipalité amie des aînés (MADA);

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par le conseiller Steven Boulanger,
Et résolu,

- D'autoriser madame Emmanuelle Fredette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer au nom de tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2024-2025 dans le cadre de ces programmes et, si la demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière liée à ces mêmes programmes;
- De confirmer que Mme Mindy Giroux est l'élue responsable des questions familiales et des aînés (MADA).
- De confirmer que Mme Emmanuelle Fredette est la responsable de l'administration des questions familiales et des aînés (MADA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2024-05-083

12.1 - Demande de dérogation mineure (lot 5 206 680)

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure 2024-03-0001 concerne le règlement de zonage 2006-009 chapitre, ART. 10.1.1 largeur de la rive ;

CONSIDÉRANT QUE la bande de protection riveraine est de 15 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE l'arpenteur géomètre n'a pas respecté la ligne des hautes eaux lors de la prise de données en 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE la cote d'exploitation du barrage du lac Mégantic est implantée depuis 2003 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 145.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule qu'une dérogation mineure ne peut être acceptée si elle a pour effet de porter atteinte à la qualité de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE le certificat de localisation réalisé en 2023 démontre un empiètement du bâtiment principal de 1.52 mètre et de la galerie 3.24 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil de refuser la demande de dérogation mineure ;

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,
Et résolu,

QUE le conseil refuse la demande de dérogation mineure 2024-03-0001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - LOISIRS-CULTURE

2024-05-084

13.1 - Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) - Adhésion 2024

ATTENDU QUE la municipalité est soucieuse du mieux-être des gens de chez nous et améliorer leur qualité de vie ;

ATTENDU QUE l'adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie permet à la Municipalité d'avoir un accès privilégié aux projets, aux services et aux programmes coordonnés par le CSLE, ainsi qu'à des ressources qualifiées pour un accompagnement dans différents projets qui animent notre municipalité.

Il est proposé par la conseillère Paule Rochette,
Appuyé par le conseiller Steven Boulanger,
Et résolu,

QUE la municipalité soit membre du Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2024 et qu'elle acquitte le coût d'adhésion de 75\$.

QUE Sarah Carrier, conseillère municipale, et Peter Manning, maire, soient les deux délégués pour représenter la Municipalité de Piopolis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-05-085

13.2 - Entente de service - M.S-1 Timing Inc.

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis est organisateur de l'événement dix kilomètres de nage en eau libre dont la première édition se déroulera à Piopolis le 3 août 2024 ;

ATTENDU QUE cet événement requiert une entente de service pour l'inscription en ligne, dont la perception du paiement des nageurs, ainsi que le service de chronométrage ;

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,
Et résolu,

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière et / ou le maire à signer l'entente de service de MS1 Timing Inc. (V. 20231130) tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-05-086

13.3 - Achat de kayaks et de planches à pagaie

ATTENDU QUE l'entreprise Solstice Plein Air a offert à la municipalité d'acquérir une partie de son inventaire d'embarcations nautiques non motorisées.

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,
Et résolu,

QUE le conseil autorise l'achat de quatre kayaks simples, trois kayaks doubles et quatre planches à pagaie rigides pour un montant de 10 000 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit payée à même le fonds de roulement de la municipalité et remboursée sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-05-087

13.4 - Bâtiment d'accueil du camping municipal - Service d'architecture

ATTENDU QUE la Municipalité a confié un mandat à Moreau architecture en novembre dernier pour la conception des plans préliminaires d'un nouveau bâtiment d'accueil au camping municipal ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite poursuivre le projet et procéder à la conception détaillée des plans et devis.

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par le conseiller Steven Boulanger,
Et résolu,

DE retenir la soumission de Moreau Architectures pour des honoraires forfaitaires au montant de 37 125\$ plus taxes applicables ;

QUE cette dépense soit payée à même les surplus affectés pour le projet de nouveau bâtiment du camping.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-05-088

13.5 - Bâtiment d'accueil du camping - Service d'ingénierie (mécanique et électrique)

ATTENDU QUE la Municipalité veut construire un nouveau bâtiment d'accueil au camping municipal ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite poursuivre le projet et procéder à la conception détaillée des plans et devis ;

ATTENDU QUE la municipalité doit retenir les services professionnels d'ingénierie mécanique et électrique ;

Il est proposé par le conseiller Steven Boulanger,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

DE retenir les services de Nixo Experts-conseil pour coordonner la réalisation de plans et devis détaillés pour la construction d'un nouveau bâtiment au camping municipal ;

QUE Nixo Experts-conseil soit responsable de l'ingénierie mécanique et électrique pour un mandat de 22 600\$ plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit payée à même les surplus affectés pour le projet de nouveau bâtiment du camping.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-05-089

13.6 - Bâtiment d'accueil du camping - Service d'ingénierie (civile et structure)

ATTENDU QUE la Municipalité veut construire un nouveau bâtiment d'accueil au camping municipal ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite poursuivre le projet et procéder à la conception détaillée des plans et devis.

ATTENDU QUE la municipalité doit retenir les services professionnels d'ingénierie civile et en structure ;

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis retient l'offre de service de Bigis Experts-conseils inc. au montant de 37 400\$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit payée à même les surplus affectés pour le projet de nouveau bâtiment du camping.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - FINANCES

2024-05-090

14.1 - Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Steven Boulanger,
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,
Et résolu,

QUE les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 - Dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes du mois d'avril 2024 est déposée aux membres du Conseil.

2024-05-091

15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES

16 - VARIA

Aucun sujet à traiter.

17 - RAPPORT DES COMITÉS

Conseillère # 1 Mme Mindy Giroux
Plan de développement, Plan Vert et journal Les Échos de Pio
Comités et représentations : Réseau Biblio de l’Estrie

Conseillère # 2 Mme Nicole Charette
Mairesse suppléante, administration générale
Comités et représentations : Comité consultatif d’urbanisme (CCU), Association pour la protection du lac Mégantic (APLM), Association touristique et culturelle de Piopolis (ATCP);

Conseiller # 3 M. Steven Boulanger
Transports et gestion des actifs
Comités : Association pour la protection du lac Mégantic (APLM)

Conseillère # 4 Mme Catherine Demange
Dossiers : Ententes intermunicipales et projets de signature régionale
Comités et représentations : Comité consultatif d'urbanisme (CCU), Trans-Auto-
nomie (Transport adapté et collectif)

Conseillère # 5 Mme Sarah Carrier
Camping municipal, Halte des Zouaves
Comités :

Conseillère # 6 Mme Paule Rochette
Dossier :Environnement
Comités : Comité développement local de Piopolis, Plan vert, Cœurs Villageois

Maire M. Peter Manning
Gestion des actifs, Sécurité publique (sécurité incendie et plan de mesure d'urgence), administration générale
Comités : Conseil des maires et comités MRC, Conseil régional de l'environnement Estrie, Municipalités riveraines du lac Mégantic

18 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-05-092

19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,

QUE la séance soit levée; il est 19 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Emmanuelle Fredette, directrice générale
et greffière-trésorière

Peter Manning, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Emmanuelle Fredette,
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Peter Manning, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Peter Manning
Maire

Liste des comptes à faire approuver pour le mois de juin 2024

Fournisseurs		Description	Montant à payé
1165	A1 Gestion parasitaire inc	Traitement printanier fourmis + interv guêpes Édi Mun	1 063,52 \$
			1 063,52 \$
931	Avantis Coopérative	CP Epin STD 3/4" 4'x8' - Camping	63,28 \$
		Ampoule, bouchon male corrostop, SC teint opaque Camping	513,60 \$
		Pelle ronde, pelle carrée - Outils garage	112,63 \$
		Veste séc, attache, vis à bois, bois traité - Garage+ MLG	404,70 \$
		Bois traité 2x4x12' - Camping	31,93 \$
		Chaux Dolomitique 15KG - Eaux usées	853,92 \$
		Res essence, huile à chaine, tuyau robinet Camp-Garage-Marina	138,45 \$
		Visa à plancher, bois traité - Camping	63,17 \$
		Vadrouille, collier de serrage, huile 2 Temps - Camping	120,91 \$
		Paillis cèdre terrain jeux - Camping	367,00 \$
		Beton pre-mélange 30kg - Camping	12,17 \$
			2 681,76 \$
1364	Beauce Sans Fil	Revérifier branchement + mise à jour des logiciels - Camping	689,25 \$
			689,25 \$
1318	BC Service Électrique	Installer by-pass cartes pour les laveuses à pression - Protection du lac	300,93 \$
		Installation et mise en service poste de pompage - Eaux usées	7 010,41 \$
			7 311,34 \$
1351	BLRH Inc	Honoraires professionnels - Rencontre de travail	189,71 \$
			189,71 \$
1119	Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.	Cession des lots 6 522 788 et 6 522 789 à la municipalité	1 886,32 \$
			1 886,32 \$
223	Canadian Tire	Unité rangement, boîte rangement - Camping	94,14 \$
			94,14 \$
809	Centre d'extincteur SL	Inspection du système automatique cuisine - Édif Municipal	231,03 \$
			231,03 \$
594	Cherbourg	Produits entretien ménager - Camping	639,24 \$
		Produits entretien ménager - Édifice municipal	253,44 \$
			892,68 \$
1218	DHC Avocats	Demande introductive en démolition	359,09 \$
		Solution Orbillity Canada - litige contractuel	11 128,39 \$
			11 487,48 \$
76	Énergie Megantic	Batterie AGM 12V - Système d'alarme bureau	47,08 \$
		Pile Radio CB 2x - Garage	333,32 \$
			380,40 \$
981	Entrepôt Plancher Design	Corrostop Antirouille - Camping	90,83 \$
			90,83 \$
1324	EXP	Honoraires professionnels - Plan d'intervention aqueduc-égoût	1 230,23 \$
			1 230,23 \$
1013	Fédération Canadienne des municipalités	Dossier 230020-51002401 Prestation de travail DTP	2 773,26 \$
			2 773,26 \$
46	Gosselin	Chaine oregon, filtre huile, huile moteur - Tracteur gazon	99,72 \$
			99,72 \$
1278	Hugo Bélanger	Plonger Marina Lac-Mégantic - myriophylle à épis	672,40 \$
			672,40 \$
1378	JP Diesel Mobile QC 9381-3178	Rép filage starter + batterie + Serv Routier Inter 2006	393,79 \$
			393,79 \$
1377	Kathy Rodrigue	Remb achats fournitures bureau + frais déplacement	82,58 \$
			82,58 \$

16	Le Magasin Général	Sc de glace - Transport eaux usées	5,75 \$
		Essence camionnette 24-05-2024	141,00 \$
			<u>146,75 \$</u>
1331	Les Entretiens MJL inc.	Camion balais - et camion eau nettoyage des rues	2 998,55 \$
			<u>2 998,55 \$</u>
1271	Lunik Intelligence Technologique	RMM Base 1M Accès Contrôle à distance sécurisé	21,85 \$
			<u>21,85 \$</u>
1096	Marché ami	Essence tracteur pelouse + fouette - Camping 22-05-2024	25,42 \$
		Essence tracteur pelouse + fouette - Camping 03-05-2024	48,68 \$
			<u>74,10 \$</u>
1205	Marie-Christine Picard	Rencontre Station de lavage - mai 2024	504,46 \$
			<u>504,46 \$</u>
1215	Numérique.ca	Renouv Domaine lave bateau + ajust courriel Camping + Admin	424,96 \$
		Licences Microsoft business, + 1 licence lavetonbateau	2 178,56 \$
			<u>2 603,52 \$</u>
1095	Peter Manning	AGA CREE - Cegep Sherbrooke	112,10 \$
			<u>112,10 \$</u>
48	Philippe Mercier	Réparation lumière de rue	1 582,79 \$
		Installation d'un exit - MLG	383,99 \$
		Plastic thermostat - MLG	50,25 \$
		Camping - Remplacement de prise terrain	923,63 \$
			<u>2 940,66 \$</u>
603	P'tits Plaisirs Gourmands inc	Souper des bénévoles 2024	2 272,55 \$
			<u>2 272,55 \$</u>
190	Raymond, Chabot, Grant, Thornton	Mission d'audit exercice terminé au 31 déc.2023	8 099,99 \$
		Gouvernance de l'information - Loi 25	2 296,63 \$
			<u>10 396,62 \$</u>
271	Services Sanitaires Denis Fortier	Achats Bacs roulants - ordure x 1 / récupérations 4x	716,29 \$
			<u>716,29 \$</u>
901	Pyrus	Installation et fourniture d'une plate bande - pancarte Piopo	4 612,80 \$
			<u>4 612,80 \$</u>
1077	Vitrine Virtuelle	Conception site web Camping / Location mensuel	80,48 \$
			<u>80,48 \$</u>
1037	Xerox	Copies tirées du 26 avril au 27 mai 2024	215,54 \$
			<u>215,54 \$</u>
		Grand total des dépenses à faire approuver	<u><u>59 946,71 \$</u></u>

Liste des dépenses récurrentes pour le mois de mai 2024

Fournisseurs	Description	Montant payé
Recevceur Général du Canada	Remises de L'employeur 13125 9590 RP0001	3 607,76 \$
		3 607,76 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remises de L'employeur 13125 9590 RP0001	9 359,80 \$
		9 359,80 \$
ACCEO Solutions Inc	Sauvegarde en ligne - 2024	51,68 \$
		51,68 \$
AIM Recyclage Lac-Mégantic	Crédit disposition de matériaux secs 11-10-2023	(130,38) \$
	Crédit disposition de matériaux secs 01-09-2023	(77,61) \$
	Crédit disposition de matériaux secs 21-10-2023	(564,99) \$
	Matériaux secs 06-08-09- mai 2024	410,46 \$
	Matériaux secs 13-15-17- mai 2024	1 019,26 \$
	Matéraux secs 27-05-2024	258,69 \$
		915,43 \$
Bell	Internet de la Halte mai 2024	110,38 \$
		110,38 \$
Bell Mobilité	Cellulaires maire - Station de pompage - Camping	172,99 \$
		172,99 \$
Cogeco	Internet + ligne téléphone - Camping	179,78 \$
	Internet bureau + ligne ascenseur mai	253,69 \$
	Ligne internet - Garage	106,82 \$
	Internet Quai - Mai	109,17 \$
	Internet + ligne téléphonique- Maison L-G Janvier	114,37 \$
		763,83 \$
Eurofins Environex	Échantillon 7582359-7582361 Eaux usées	109,81 \$
	Échant. 7582363 Eau potable	217,88 \$
		327,69 \$
Hydro Québec	Électricité du 2024-03-12- au 2024-05-09 Maison L-G	178,10 \$
	Électricité du 2024-04-07 au 2024-05-06 - Syst Chauffage	302,54 \$
	Électricité du2024-03-12 au 09-05-2024 - Bâtiment de service	134,39 \$
	Électricité du 2024-03-12 au - 2024-05-09 Halte	159,67 \$
	Électricité du 2024-03-12 au 2024-05-09 - Cent Comm	506,84 \$
	Électricité du 2024-03-12 au 09-05-2024 -Station PP01	95,70 \$
	Électricité du 2024-03-09 au 2024-05-08 Station PP02	44,75 \$
	Électricité du 2024-03-12 au 2024-05-09-Patinoire	275,27 \$
	Électricité du 2024-03-12 au 2024-05-09 - Tour	32,69 \$
	Électricité du 2024-03-12 au 2024-05-09 - Aqueduc	644,40 \$
	Électricité du 2024-03-09 au 2024-05-08 Camping	246,30 \$
	Électricité du 2024-03-09 au 2024-05-08- Station PP03	39,80 \$
	Électricité du 2024-03-12 au 2024-05-09 - Quai	84,86 \$
	Électricité du 2024-04-01 au 2024-04-30 Éclairage public	271,59 \$
		3 016,90 \$
MRC du Granit	Disposition de boues 445-451 rue Principale 2023	2 438,60 \$
	Facturation Inspecteur bâtiment - octobre 2023	5 403,75 \$
	Quote-part 2024 2/4	36 003,00 \$
	Hors Circuit - Urgences mars 2024	406,19 \$
	Disposition de boues 445-451 rue Principale 1/2	4 858,35 \$
		49 109,89 \$
Ministre des Finances du Québec	Services de la Sûreté du Québec - Année 2024 1/2	45 204,00 \$
		45 204,00 \$
Visa	Achats du mois de avril 2024	2 428,59 \$
		2 428,59 \$
Xerox	Location du photocopieur - mai 2024	178,00 \$
		178,00 \$
	Grand total des dépenses réccurentes	115 246,94 \$
Administration	Cellulaire 19 avril au 18 mai 2024	55,00 \$
	Versement REER	898,30 \$
		953,30 \$
Voirie	Cellulaire juin 2024	50,00 \$
		50,00 \$
	Grand total des dépenses payées au cour du mois	1 003,30 \$